

# COMMUNE DE NOTH

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2013 A 20 H 30**

L'an 2013, le mercredi 23 janvier à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DISSOUBRAY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 janvier 2013 – 2<sup>ème</sup> convocation le 16 janvier 2013.

**Etaient présents** : M. DISSOUBRAY, Maire  
Mme MAREST – MM - BARLOT – JINGEAUD – TRIMOULET – VITTE.

**Etaient absents**: Mmes KERMEL – LALANDE – PUYCHEVRIER -M DEJOUHET

Assistait également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie.

Mme Solange MAREST a été élue secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

**Appel nominal des membres du Conseil municipal.**

**Désignation du Secrétaire de séance.**

**Lecture et approbation du dernier procès-verbal de séance.**

**1 – ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER APPARTENANT A M PIERRE FRADET :**

(délibération du 20 novembre 2012 – complément d'information)

**2 – PLAQUE COMMEMORATIVE :**

**3 – MOTION DE SOUTIEN AUX JOURNALISTES DE FRANCE BLEU CREUSE**

**4 – PRESENTATION PROJET DU DOMAINE DE LA FOT**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point N° 5 suivant :

**5 – SALLE DE MOTRICITE : Avenant au marché ENTREPRISE Michel CARDON.**

**6 – QUESTIONS DIVERSES.**

Le procès-verbal de la séance en date du 20 novembre dernier a été soumis au vote et adopté par les membres présents.

**1 – ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER APPARTENANT A M PIERRE FRADET :**

(délibération complémentaire à la délibération du 20 novembre 2012 reçue en Préfecture le 30 novembre 2012.)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le contenu de la délibération prise lors de la réunion du 20 novembre 2012 et donne lecture du courrier en date du 17 décembre 2012 émanant de M le Préfet, par lequel il est demandé de justifier la décision d'acquérir un bien immobilier pour un montant nettement supérieur à l'estimation effectuée par le service des domaines.

En réponse à Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire indique que ce bâtiment adjacent est un atout supplémentaire pour la rénovation et la réouverture du bar-restaurant-épicerie. Ce projet porté par la Commune, qui a déjà trouvé un repreneur, est un service de proximité de 1<sup>ère</sup> nécessité essentiel à la population. Cette acquisition permettra l'agrandissement de la surface de vente. Le reste du bâtiment, non affecté au commerce, pourra par la suite être aménagé en logement si besoin vu l'augmentation sensible et régulière de notre population.

En outre, sa position centrale et à proximité du parking aménagé est prépondérante à la réussite du projet.

La négociation avec le propriétaire s'est arrêtée au montant de 40 000,00 €, le prix de vente initial étant proposé à 55 000,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu M le Maire, à l'unanimité :

=> **émet un avis favorable aux éléments ci-dessus justifiant la décision d'acquérir le bien immobilier appartenant à M Pierre FRADET.**

=> **dit que les éléments de cette délibération complètent la délibération du 20 novembre 2012.**

## **2 PLAQUE COMMEMORATIVE :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme la Marquise Jeanne Marie de Vasselot par lequel elle rappelle l'histoire de la chapelle de Notre Dame de Bon Espoir, bâtie à l'entrée du Bourg. Elle souhaite que soit fixée une plaque commémorative sur ce petit édifice et suggère les libellés suivants : « **Notre dame de Bon Espoir-Priez pour nous-1943-2013** » ou « **Notre Dame de Bon Espoir-souvenez-vous de nous-1943-2013** » Elle propose de prendre à sa charge l'acquisition de celle-ci, après accord du Conseil municipal.

Monsieur le Maire, indique qu'un devis à été obtenu auprès de Granits et Marbres, entreprise MOURIER, à La Souterraine pour un montant de 164,38 € HT, soit 196,60 € TTC pour une plaque de 45 cm de largeur sur 35 cm de hauteur.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➔ **donne son accord pour qu'une plaque commémorative soit fixée sur la chapelle de Notre Dame de Bon Espoir située à l'entrée du Bourg**

➔ **accepte que cette plaque soit offerte par Madame la Marquise Jeanne Marie de Vasselot.**

➔ **choisit le libellé suivant : « Notre Dame de Bon Espoir-souvenez-vous de nous-1943-2013 »**

## **3 – MOTION DE SOUTIEN AUX JOURNALISTES DE FRANCE BLEU CREUSE**

Par cette MOTION le Conseil municipal de NOTH souhaite apporter son soutien aux personnels et aux partenaires sociaux de France Bleu Creuse qui luttent pour le maintien des effectifs de la Station.

Si l'on peut comprendre le souci des dirigeants de Radio France :

- de procéder au développement de l'entreprise en la création de nouvelles stations locales,
- de diversifier ses produits dans le secteur du multimédia,

Selon nous, ces démarches ne sauraient se concrétiser par l'appauvrissement de l'existant, notamment dans notre département rural à faible densité de population et d'une moyenne d'âge élevée.

**MOTION adoptée à l'unanimité.**

## **4 – PRESENTATION PROJET DU DOMAINE DE LA FÔT**

Monsieur le Maire, présente les plans de construction des bâtiments du domaine de La Fôt. :

Un permis de construire de 120 appartements d'une capacité de 480 personnes, 3 yourtes et un restaurant-brasserie à l'entrée du domaine et 4 bungalow bois sur pilotis entre les deux châteaux, ainsi qu'un permis d'aménager d'un terrain de golf de 18 trous, deux parcs de stationnement de 212 et 188 places sont déposés en mairie depuis fin décembre.

## **5 – SALLE DE MOTRICITE : Avenant au marché ENTREPRISE Michel CARDON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a conclu le 14 septembre 2012 avec l'entreprise Michel CARDON un marché de travaux de peinture afférent à la création de la salle de motricité d'un montant de 3 500,00 € H.T., soit 4 186,00. € T. T. C.

Il indique que des travaux supplémentaires, liés à la nécessité d'effectuer la pose de lasure opaque en dessous de toit, sont nécessaires. Il soumet à l'approbation du Conseil municipal la proposition d'avenant au marché de l'entreprise Michel CARDON d'un montant de 400,00 H. T. soit 478,40 € TTC, ce qui porte le coût total du marché du Lot 7 Peinture à 3 900,00 € HT soit 4 664,40 € TTC.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➔ **ACCEPTÉ l'avenant au marché de travaux de l'entreprise CARDON tel que présenté.**

➔ **AUTORISE M le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision**

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

### → Travaux salle de motricité :

Actuellement la peinture est en cours. Le gros-œuvre, le chauffage, l'isolation sont terminés. Il reste le raccordement du téléphone à faire. La fin est prévue début février.

→ **SDIC 23** : La réunion du comité syndical est prévu le jeudi 14 mars à 19 h 00 à La Saunière. Les délégués seront convoqués en temps nécessaire par le SDIC.

→ **Association Vélo 23** : demande de subvention pour la 20<sup>ème</sup> édition de la cycloportive « l'Ecureuil » prévue le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013. Aucune traversée du centre bourg de Noth n'est prévue par le passage de cette course, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer de subvention.

### → **SIERS – CET Les Grandes Fougères** :

Une demande d'ouverture de la déchèterie le samedi matin va être émise auprès du SIERS suite à la requête de M VITTE.

→ **Remarque de M VITTE** concernant le fonctionnement du Conseil municipal. Une réflexion est à mener quant au peu d'intéressement de certains élus à la vie municipale.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 00

**Le Maire,**  
**Michel DISSOUBRAY.**

**La secrétaire de séance**  
**Solange MAREST.**